

L'utilisation des crédits ECTS à l'Université de Lausanne

Denis Berthiaume, Nathalie Janz et Antoinette Charon Wauters

Objectifs du document

Ce document vise à faire la lumière sur les crédits ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*) et leur utilisation à l'UNIL. Plus particulièrement, le document dresse un bref survol du système ECTS, de son application aux programmes d'études à l'UNIL et du lien qui peut être établi avec l'enseignement et l'apprentissage. De plus amples renseignements au sujet des crédits ECTS peuvent être obtenus en consultant le Guide de l'utilisateur ECTS bientôt traduit en français (disponible à l'adresse : http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc48_en.htm).

1. Le système des crédits ECTS

Quelques jalons dans l'établissement du système :

- 1989 : Lancement d'un programme pilote chargé d'étudier la possibilité de créer un système de crédits européens pour faciliter la mobilité européenne des étudiant-e-s (ERASMUS).
- 1991 : L'UNIL participe au groupe pilote 'ECTS Médecine' après avoir été sélectionnée par la Commission européenne.
- 1999 : La Déclaration de Bologne donne plus d'importance aux crédits ECTS qu'auparavant : ils sont à utiliser non plus seulement pour la mobilité interuniversitaire (transfert) mais aussi pour les programmes de cours de tou-te-s les étudiant-e-s (accumulation).
- 2003 : La Commission européenne lance un concours pour obtenir le 'label ECTS'. Cela vaut pour les universités partenaires officielles d'ERASMUS (les Suisses sont exclus).
- 2005 : En Europe, les promoteurs Bologne chargés de l'ECTS se mettent à la rédaction d'un nouveau '*ECTS User's Guide*' qui suscite des discussions (et des blocages) qui durent 3 ans.
- 2008 : Une version du '*ECTS User's Guide européen*' remaniée et négociée entre les 27 UE + EEA + CH, est adoptée par le '*Bologna Follow Up Group*' dans lequel la Suisse est représentée.
- 2009 : La Commission européenne publie le '*ECTS User's Guide*'. Cette dernière version sert de référence commune à toutes les institutions de la zone 'Bologne' et au-delà.

Le nouveau Guide de l'utilisateur ECTS (*ECTS User's Guide*) présente les caractéristiques essentielles de l'ECTS adoptées par tous les pays (y compris la Suisse) ; en particulier les éléments suivants :

- l'ECTS est un système **centré sur l'étudiant-e** ;

- l'ECTS est fondé sur la **charge de travail à réaliser par l'étudiant-e afin d'atteindre les objectifs du programme** qui se définissent en termes de connaissances finales et de compétences à acquérir (*learning outcomes* et compétences) ;
- l'ECTS se répartit sur plusieurs cycles : un premier cycle de 180 à 240 crédits ; un deuxième cycle de 90 à 120 crédits avec un minimum de 60 crédits pour le 2^e cycle ; la répartition des crédits ECTS se définit en fonction de la charge de travail de l'étudiant-e **une fois les objectifs du programme fixés** ;
- l'estimation de la charge de travail doit prendre en compte **toutes** les composantes de la formation (par ex. contact avec l'enseignant-e, travail individuel, préparation aux examens) ;
- l'ECTS concerne aussi les **stages en entreprises** et autres activités d'apprentissage.

Le Guide dresse une liste des documents clefs du système : catalogue bilingue des enseignements, dossiers de candidature pour les étudiant-e-s mobiles, contrat d'études, relevé de notes. Il propose un glossaire des termes courants et cinq annexes :

- *Annexe 1* : ce à quoi les étudiant-e-s ont droit lorsque leur institution utilise l'ECTS ;
- *Annexe 2* : recommandations aux institutions pour la reconnaissance de la période d'études faite à l'étranger ;
- *Annexe 3* : table de conversion des notes (système simplifié par rapport au précédent) ;
- *Annexe 4* : modèles de documents clefs pour l'utilisation de l'ECTS ;
- *Annexe 5* : panorama européen des règlements concernant le nombre d'heures d'apprentissage par année académique et par crédit.

2. L'application du système ECTS aux programmes d'étude de l'UNIL

Lors de l'adoption des **règlements** et des **plans d'études** l'application correcte de l'ECTS est examinée par la Direction de l'Université de Lausanne. Une attention particulière est portée au mode d'attribution des crédits (notamment en terme de *workload* et de *proportion des modules sur l'ensemble du cursus*), y compris leur importance dans le calcul des moyennes (pondération par les crédits). Il est important de comprendre que c'est grâce à ces articles du règlement et du plan d'études que le Centre Informatique peut composer le plan d'études informatisé qui permet d'immatriculer les étudiant-e-s, produire leur grade, leur supplément au diplôme (où l'on voit le détail des crédits ECTS attribués), leur calcul de résultats, etc.

Plusieurs améliorations sont encore nécessaires dans l'application du système ECTS à l'UNIL, voici les exemples principaux :

- La **modularisation** est utilisée dans 80% des programmes à l'UNIL ; cette proportion doit encore augmenter pour atteindre 100% en tenant compte du fait que la modularisation doit faciliter la mobilité inter-facultaire, inter-universitaire, internationale et non pas la freiner.
- **Les plans d'études-années** (=60 crédits ECTS attribués en bloc) devraient être supprimés au profit d'une structure modulaire partout.
- Pour des raisons pratiques, les grandes facultés qui offrent énormément d'enseignements ont choisi une **attribution uniforme des crédits** : par exemple 3 ou 5 crédits ECTS pour tous les cours de 2h/année de la Faculté. Pour rappel, il est indispensable de respecter le

principe de la charge de travail (1 crédit ECTS correspond à 25-30 heures d'apprentissage) pour chaque partie d'un programme d'études (enseignement, module). L'évaluation du volume de travail requis pour l'attribution des crédits ECTS peut être affinée après avoir expérimenté les plans d'études sur une ou deux volées.

- Il faudrait éviter les cas où un cours donne droit à 3 ECTS aux étudiant-e-s d'une Faculté et 5 ECTS aux étudiant-e-s d'une autre (cours communs à deux Facultés), ou alors ce cours doit correspondre à des charges de travail différentes pour les étudiant-e-s de chaque faculté (75-90h pour les étudiant-e-s qui obtiennent 3 crédits ECTS et 125-150h pour les étudiant-e-s qui en obtiennent 5).
- Il faut aussi veiller à l'**articulation des modules**, surtout pour les masters qui offrent la possibilité de commencer au semestre de printemps (prérequis, cours annuels, etc.).
- La Direction de l'UNIL n'est généralement pas favorable à l'octroi de **crédits ECTS au doctorat**, surtout pas pour le travail de recherche originale qui reste la partie majeure du doctorat. Dans le cadre des programmes doctoraux, les crédits sont parfois octroyés aux enseignements suivis.
- Pour faciliter la compréhension des programmes de cours offerts par l'UNIL, il est essentiel d'améliorer encore le système de présentation des cours (catalogue des cours, notamment pour sa traduction anglaise systématique) en suivant les recommandations faites par le système ECTS aux universités européennes.

Dans le cadre de l'enquête menée auprès des étudiant-e-s sur leur satisfaction dans les programmes d'études Bologne, voici quelles sont leurs impressions relatives à la **charge de travail** liée aux crédits ECTS :

- 31.4% (quasi 1 étudiant-e sur 3) estiment qu'un crédit correspond à plus de 30h de travail
- 48.9% (quasi 1 étudiant-e sur 2) estiment qu'un crédit correspond à 25-30 heures de travail
- 19.7% (quasi 1 étudiant-e sur 6) estiment qu'un crédit correspond à moins de 25h de travail

Par domaine : 52% des étudiant-e-s en médecine et pharmacie pensent qu'ils effectuent plus de 30h de travail par crédit tandis que les étudiant-e-s en sciences économiques, droit ou interdisciplinaires (à peine moins de 20%) estiment qu'ils travaillent moins de 25h par crédit ECTS. Même si ces chiffres correspondent à l'impression des étudiant-e-s et non à des données mesurées de façon précise, nous pouvons les utiliser comme pistes de recherche et tenter de déterminer ce qui motive ces impressions.

3. Le lien entre les crédits ECTS, l'enseignement et l'apprentissage

Les crédits ECTS reposent sur la notion de **charge de travail** (*workload*) fournie par les étudiant-e-s pour atteindre les **objectifs d'apprentissage** ou **acquis de formation** (*learning outcomes*) d'un enseignement. Autrement dit, les crédits ECTS doivent refléter l'ensemble des efforts fournis par les étudiant-e-s en classe et hors de la classe de façon à atteindre les apprentissages visés par un enseignement spécifique.

La charge de travail qui incombe à l'étudiant-e comprend alors toutes les activités d'apprentissage reliées à un enseignement, soit les portions correspondant à un cours *ex cathedra*, à un séminaire, aux séances de TP, aux projets ou travaux individuels, aux projets ou travaux de groupe, ou à la préparation aux examens.

Un crédit ECTS équivaut à 25-30 heures d'apprentissage pour un étudiant-e. Ceci inclut les

heures de contact avec l'enseignant-e en classe. On envisage généralement une proportion de 1/3 d'heures de contact en classe et de 2/3 d'heures de travail hors de la classe pour déterminer la charge de travail des étudiant-e-s dans les disciplines qui ne comportent pas de travaux de laboratoire ou de séances de TP.

La proportion entre heures de contact en classe et heures de travail hors de la classe varie selon les disciplines. Dans certains cas, des activités de laboratoire, de séminaire ou de TP sont prévues dans le cadre d'un enseignement pour permettre aux étudiant-e-s de mettre en pratique ce qui a été appris dans le cadre des portions de cours *ex cathedra*. Il faudra donc tenir compte de ces heures dans la détermination de la charge de travail des étudiant-e-s.

Une année d'études à temps complet correspond généralement à 60 crédits ECTS. En ce sens, il est raisonnable d'envisager entre 1'500 et 1'800 heures d'apprentissage pour les étudiant-e-s, dont au minimum le tiers pourrait impliquer une présence en classe. Si l'on tient compte du fait qu'une année académique comporte en moyenne 40 semaines, ceci impliquerait qu'il est normal d'attendre d'un-e étudiant-e moyen-ne qu'il/elle travaille entre 37 et 45 heures (environ 42 heures) par semaine à ses études. Ceci comprend bien entendu les heures de contact en classe et les heures de travail individuel.

La structuration en heures de contact et en heures de travail hors de la classe repose toutefois sur un modèle d'étudiant-e à temps complet alors que nombre d'étudiant-e-s exercent aujourd'hui des activités professionnelles en parallèle à leurs études. La question de la flexibilisation des études se pose donc dans un tel cas, tout comme celle des motivations qui amènent les étudiant-e-s à exercer une activité professionnelle durant leurs études de niveau bachelor.

La structuration en heures de contact et en heures de travail hors de la classe invite à reconsidérer l'enseignement universitaire tel qu'il a été pratiqué de par le passé. Ainsi, l'apprentissage réalisé par l'étudiant-e ne découle pas seulement de sa présence en classe mais de tout ce qui est fait à l'extérieur de celle-ci en vue de maîtriser les objectifs d'apprentissage (*learning outcomes*). Il est donc essentiel pour l'enseignant-e de s'interroger sur les nécessités de structurer le travail étudiant hors de la classe. Sans faire le travail à la place des étudiant-e-s, il pourrait être utile d'envisager des activités d'apprentissage qui faciliteront l'atteinte des objectifs d'apprentissage, en particulier si l'on vise une mise en pratique d'apprentissage plus théoriques réalisés en classe.

4. Emploi stratégique des ECTS (en termes de programmes d'études) à l'horizon 2012

Les crédits ECTS se trouvent au cœur de différents groupes de travail au niveau suisse et dont les résultats seront mis en œuvre à l'UNIL dans les années à venir :

- L'utilisation des crédits ECTS pour l'amélioration de la statistique des étudiant-e-s sera introduite dès 2012 (pourcentage des cursus dans différentes universités, mobilité étrangère et collaborations inter-universitaires) – suite à la mise en œuvre des résultats du groupe de travail national où sont représentées les universités, HES et HEP suisses.
- Dès que le Cadre national de qualifications (*National Qualification Framework – nqf*) sera disponible, les objectifs d'apprentissage ou acquis de formation (*learning outcomes*) devront être introduits explicitement au niveau des programmes d'études de Bachelor, de Master, de Doctorat et de Formation continue.
- Les facultés sont invitées à s'habituer à travailler avec les branches d'études CRUS et la base de donnée www.uni-programme.ch (aussi pour comparer des cursus et leur structure (majeure, mineure, branches de lettres (uni-, bi- ou tri-disciplinaire)). Pour rappel : il faut 60 crédits ECTS dans une branche d'études pour y rattacher un Bachelor. La branche d'études est en quelque sorte la clé qui permet l'accès sans exigences préalables dans un Master.